



Type de demande d'autorisation

Déclaration de travaux

Nature du projet

Construction d'une clôture constituée d'un muret surmonté de panneaux en bois

Environnement

Paysage rural traditionnel dans le centre d'un village

Avis

Défavorable - projet non conforme aux dispositions du Plan d'Occupation des Sols

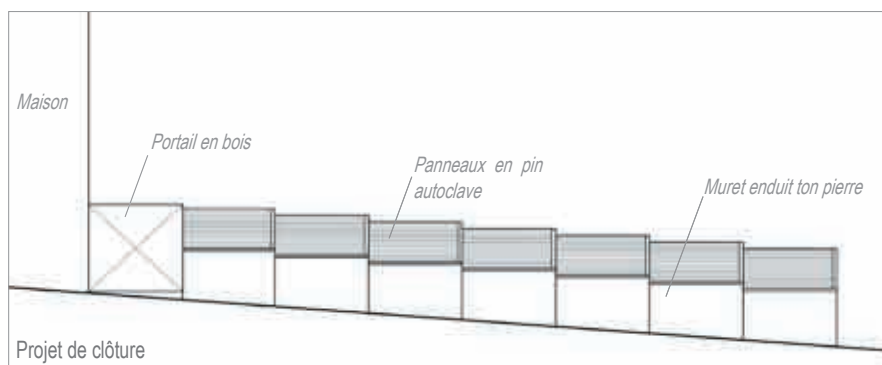
Projet de construction d'une clôture

Le site de projet se trouve sur l'arrière de la rue principale d'un village lorrain traditionnel, dans un tissu où les caractères d'origine du bâti ont été relativement bien préservés.

Le projet prévoit la construction d'un muret maçonné et enduit (ton pierre), surmonté de panneaux en pin traité autoclave. Pour s'adapter à la pente du terrain, la clôture est faite d'une succession de décrochements.

Contexte réglementaire : Plan d'Occupation des Sols - zone UA - article 11.7

"Les clôtures en limite de domaine public et en limite de propriétés devront avoir un aspect aussi simple que possible sans toutefois dépasser 2 mètres pour les clôtures opaques."



Avis du CAUE : Compte tenu de l'utilisation de deux matériaux différents et des très nombreux décrochements, la clôture peut être considérée comme complexe, relativement à l'environnement villageois.

Une solution plus simple pourrait être trouvée, par exemple en réduisant le nombre de décrochements, en limitant la clôture à un mur de maçonnerie, ou les deux à la fois.